

[Français]

De nombreux témoins qui se sont présentés devant le Comité mixte ont prôné l'adoption de l'accord de 1987 parce qu'il réalise la réconciliation nationale et relègue au passé le choc du référendum québécois de 1980 et l'isolement du Québec qui s'en est suivi pendant le processus de rapatriement de la Constitution au cours des années 1981 et 1982.

L'adoption de l'Accord du lac Meech clora cette période de notre histoire. L'avenir s'annonce meilleur en raison d'une plus grande harmonie et d'une meilleure coopération. Pour cette raison, je ne doute pas que nous soyons à l'aube d'une ère de grandes réalisations pour tous les Canadiens.

[Traduction]

Sous la direction du premier ministre du Canada, les premiers ministres des dix provinces se sont réunis pour redéfinir les termes de notre union et ainsi donner un nouveau souffle à notre pays. Il nous incombe maintenant, à nous les députés, de confirmer cet accord historique.

Le rejeter équivaldrait à rejeter l'idée d'un Canada uni. Nous tous, ici, avons un but commun, celui de nous assurer que toutes les régions du Canada adhèrent à notre Constitution et tout spécialement, en l'occurrence, que le Québec se joint aux autres. Par conséquent, je crois que notre responsabilité est évidente.

Nous sommes devant un accord bien pensé, réfléchi et bien élaboré, tant dans un sens légal qu'historique, un accord qui fait savoir à la population de la province de Québec que nous l'accueillons à bras ouvert dans la famille constitutionnelle canadienne.

Du même coup, nous avons défini la nature de notre pays, entité géographique immense mais dont les composantes ont des intérêts différents; un pays dont on a souvent dit qu'il était difficile à gouverner mais à cause de sa diversité, de ses forces naturelles et des qualités de chaque région et des populations qui les habitent; une grande nation à laquelle tous les Canadiens sont fiers d'appartenir.

J'exhorte tous les députés à appuyer l'accord. Je sais qu'en raison de la nature même de la Chambre des communes la tradition veut que soient exprimées des opinions contradictoires, que l'on rejette telle ou telle mesure sous prétexte qu'elle ne donne pas entièrement satisfaction. Le débat d'aujourd'hui nous offre l'occasion de transcender les attitudes partisans, l'occasion de nous unir pour envoyer un message à la population du Canada et à ceux qui, malheureusement, ont été exclus de la famille constitutionnelle depuis l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982.

Enfin, je me permettrai d'ajouter que je suis très fier des qualités de meneur dont le premier ministre a fait preuve dans la négociation de cet accord. Je ne vous ennuierais pas en citant mes collègues de ce côté-ci pour en faire la preuve.

M. Turner (Vancouver Quadra): Où sont-ils tous?

Modification constitutionnelle de 1987

M. Hnatyshyn: En dépit de leurs convictions politiques opposées, de leur appartenance à tous les partis politiques du pays, les participants ont été unanimes à reconnaître le doigté avec lequel le premier ministre a mené les négociations ainsi que sa persévérance et son influence bénéfique qui ont permis d'arriver à cet accord.

M. Foster: Où est-il? Pourquoi le premier ministre n'est-il pas ici?

M. Hnatyshyn: Nous comptons sur l'appui de la Chambre des communes. Rejeter cet accord enverrait un bien triste message à une grande portion du pays, à beaucoup de personnes, et équivaldrait à nier tous les principes sur lesquels notre pays s'est édifié au cours des ans. Je sais que les députés feront preuve d'impartialité et que le débat se déroulera sous le signe de l'unité.

Comme je le déclarais en commençant, c'est avec beaucoup de fierté que j'affirme à la Chambre des communes et à la population du Canada que nous vivons un moment historique. Nous avons l'occasion de faire front commun.

M. Lapierre: Où est votre cabinet? Où est votre premier ministre?

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai l'impression que l'opposition est sur le point de retomber dans le sectarisme politique, ce que je souhaite éviter.

J'exhorte les députés de l'opposition, peu importe les difficultés que traversent leur propre caucus, à faire preuve d'impartialité pour que nous puissions entrer avec toutes les régions du Canada dans une ère nouvelle et que nous puissions travailler pour un avenir prometteur, sans égal dans le monde.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) nous a rappelé que la Chambre des communes était une tribune où les partis s'affrontaient. En conclusion, il nous a invités à renoncer à tout esprit de parti. Il connaît le caractère de cet endroit. Je suis d'accord avec lui sur une chose, à savoir qu'il s'agit d'un débat historique. Le nombre de députés qui participent ce matin à ce débat très important sur notre constitution, sur les fondements des lois canadiennes, ne justifie pas ou ne confirme pas les commentaires du ministre à cet égard.

● (1200)

Nous reconnaissons qu'il est question ici de la loi la plus importante du pays. Elle fait suite aux débats que nous avons tenus en 1981-1982 sur le rapatriement de notre constitution. La Charte des droits et libertés a été une grande réalisation de Pierre Elliott Trudeau, mais elle était incomplète. En effet, le Québec n'avait pas signé l'accord. À cause de cette grave lacune, notre pays ne formait pas vraiment un tout comme nous l'aurions souhaité.

C'est pour cette raison qu'en dépit de ses défauts, car il en a, nous appuyons cet accord étant donné qu'il ramène le Québec au sein de la grande famille canadienne sur les plans politique, émotif et psychologique.